

Explications des erreurs fréquentes dans Iroise Web

Table des matières

Entretiens à codifier : Codification inachevée	2
Pourquoi la codification peut-elle manquer ?	2
En quoi consiste la codification ?	2
Quel Emploi /métier le jeune occupe-t-il ?	2
Dans quel Secteur d'activité est classé l'entreprise :	2
Quel niveau de Formation / Diplôme dans quelle spécialité de formation celle-ci est-elle classée ?	2
Les 9 autres erreurs les plus fréquentes	3
Statut de l'entreprise :	3
Chevauchement d'un jour :	3
Absence du dernier jour du mois :	3
Date de fin indiquée inutilement :	3
Suppression d'une double activité :	3
Absence de date de fin quand nécessaire :	4
Erreur de saisie de date :	4
Période d'inactivité nécessaire pour inclure date de fin de mois :	4
Incohérence « Nature » : Quelques exemples d'erreur de nature	4

Entretiens à codifier : Codification inachevée

(champs de codification vide) sur Métiers / Emploi ou Secteur d'activités de l'entreprise ou Diplômes.

Pourquoi la codification peut-elle manquer ?

L'absence de codifications peut s'expliquer de diverses manières :

- ⇒ Soit la personne en charge de le faire n'a pas intégré que cette mission lui revenait
- ⇒ Soit la personne en capacité de le faire n'a pas les droits logiciels lui permettant de le faire
- ⇒ Soit la personne en charge de le faire n'a pas réussi sur quelques cas à trouver la bonne codification, dans ce cas c'est la coordinatrice de l'enquête au Carif-Oref qui le fait.
- ⇒ Soit la connexion Internet est trop lente, et la codification ne s'est pas chargée avant que la personne qui mène l'enquête (et qui ne voit pas toujours ces champs) soit passée à l'écran suivant.

Logiquement ces codifications sont réalisées après l'appel, car cela demande parfois quelques recherches, par le « superviseur » de l'enquête (personne désignée, avec des droits particulier sur le logiciel Iroise pour voir les écrans de codifications.

En quoi consiste la codification ?

A répondre à ces trois parties d'écran :

Quel Emploi /métier le jeune occupe-t-il ?

Libellé emploi/métier	Serveur	
Codification métier (PCS)	5 - Employés	56 - Personnels des services dire
	561a - Serveurs, commis de rest.	

Dans quel Secteur d'activité est classé l'entreprise :

Secteur activité	Haras	
Codification secteur (NAF)	A - Agriculture, sylviculture et pê	01 - Culture et production animale
Statut de l'entreprise	Entreprise privée	Taille de l'entreprise
		Moins de 10 salariés

Quel niveau de Formation / Diplôme dans quelle spécialité de formation celle-ci est-elle classée ?

Formation	BTSA Gestion et protection de la nature	
niveau / nature	3 - Niveau III	323 - BTSA (Brevet de Technicien
NSF	21 - Agriculture, pêche, forêt et e	213 - Forêts, espaces naturels, f
diplôme	BTSA Gestion et protection de la nature	
Motif de sortie	Fin de formation	

Les 9 autres erreurs les plus fréquentes

N° du type	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Type d'erreur	Statut entreprise absent / erroné	Chevauchement 1 jour	Abs dernier jour du mois	Date de fin inutile 31/01/2019	Suppression d'une double activité / Ligne en doublon	Manque une date de fin	Erreur de saisie (fort chevauchement)	Période d'inactivité ajouter pour avoir inclus date de fin de mois	Incohérence Nature

Statut de l'entreprise :

Lorsque la personne est en emploi on lui demande de nous dire si l'entreprise est une entreprise privé, une entreprise publique (type EDF, SNCF, La Poste...), un organisme de la Fonction public publique (collectivités territoriales, Etat, hôpitaux, écoles...). La réponse à cette question n'est pas obligatoire. Cependant, nous produisons un indicateur qui est la répartition des emplois selon les **statuts d'entreprises**. Pour que cet indicateur soit pertinent il faut qu'il soit renseigné systématique, et correctement. Il nécessite une vigilance particulière car rien ne nous empêche de passer à l'écran suivant s'il n'est pas renseigné.

Chevauchement d'un jour :

Il est très fréquent que la date de fin d'une activité saisie soit la même que la date de début de l'activité suivante. Il y a donc un **chevauchement d'un jour**. Par exemple : fin de formation du 01/07/2018 au 31/08/2018 puis CCD du 31/08/2018 au 10/11/2018. Les dates précises permettent de calculer le temps passé en formation, en emploi, en inactivité... Cela a pour conséquence la double prise en compte du 31/08/2018, une fois dans le calcul du temps en formation et une fois dans le calcul du temps en emploi. Sur un entretien, cela n'est pas très grave mais si l'erreur est faite 300 fois sur l'ensemble des jeunes cela fausse les résultats. La correction consiste souvent à inclure le week-end qui suit la date de fin.

Absence du dernier jour du mois :

L'**absence du dernier jour du mois** est dommageable à l'exploitation des résultats. En effet, nous calculons des indicateurs au dernier jour de chaque mois pour déterminer la situation du jeune un mois après sa sortie du CFA, deux mois, trois quatre cinq six et sept mois après sa sortie du CFA. Sa situation au 31/07 au 31/08 au 30/09 etc... est repérée, et permet d'effectuer cette analyse. Si on décrit une activité jusqu'au 26/07 puis la suivante au 03/08 on ne pourra dire ce que faisait le jeune au 31/07. Il est donc impératif d'établir si le jeune était en emploi, en formation ou en inactivé à ce moment-là.

Date de fin indiquée inutilement :

Lorsqu'on décrit la dernière activité effectuée sur la période d'observation, **il ne faut généralement pas mettre de date de fin au dernier jour de la période d'observation (31/07/2019)**. Pour deux raisons : la première parce que cette situation se prolonge peut-être au-delà de la période observée, la seconde pour ne pas avoir à remettre une nouvelle ligne pour la même situation lorsqu'on interrogera à nouveau le jeune pour l'enquête à 12 mois. On aura à ce moment-là, qu'à compléter avec la date de fin de l'activité décrite lors de l'interrogation à 7 mois. D'autre part, si on met une date de fin, on nous pose ensuite la question de la raison de cette fin (démission, fin de contrat...) si l'activité n'est pas finie au 31/07/2018 on ne peut écrire une date au-delà (empêcher par le logiciel) donc on ne doit pas indiquer de motif de fin. En mettre une serait erronée. Exemple CDI à partir du 12/01/2019 date de fin 31/01/2019 (un CDI par défaut n'a pas de date de fin, seule une démission ou une rupture conventionnelle peuvent justifier qu'il y ait une date de fin sinon le CDI se poursuit au-delà.

Suppression d'une double activité :

Le logiciel permet d'inscrire des doubles activités. Cela est problématique dans l'exploitation des données. Il est souhaitable de noter l'activité essentielle du jeune et de se contenter de celle-là. Si le jeune est

demandeur d'emploi, et de surcroît est en « attente de passer son permis de conduire », on ne gardera que « inactivité » la plus importante, sa situation de demandeur d'emploi. Tant mieux s'il met ce temps à profit pour passer son permis mais son statut est « demandeur d'emploi ». Cela évite d'avoir des résultats supérieurs à 100 % ce qui semble immédiatement incompréhensible, inexploitable et suspect.

Absence de date de fin quand nécessaire :

Parfois, il **manque** sur la description d'une période d'activité, la **date de fin**. Le logiciel considère alors que l'activité s'est poursuivie jusqu'au 31/07/2018 (date de fin de la période observée) ce qui n'est pas nécessairement le cas puisqu'une autre activité est décrite. Cela modifie grandement les calculs du temps passé dans l'activité énoncée. Il nous faut alors ajouter cette date de fin au dernier jour qui précède la nouvelle activité décrite.

Erreur de saisie de date :

Constatée lorsqu'il y a un **fort chevauchement** de deux activités. Bien souvent on constate que la personne a cliqué sur le mois d'avant ou le mois qui s'affiche par défaut en cliquant sur l'icône calendrier... Cela a d'importantes conséquences sur les temps passés dans telle ou telle situation.

Période d'inactivité nécessaire pour inclure date de fin de mois :

Lorsque la date de fin du mois est incluse dans une longue période d'inactivité (vacances..) alors nous créons une ligne d'activité « Autres cas » → « autre situation d'inactivité » afin **d'avoir une situation connue au dernier jour du mois**.

Incohérence « Nature » : Quelques exemples d'erreur de nature.

- Lorsqu'un jeune est en **CDD de moins de 6 mois** s'il y a plus de 6 mois entre la date de début et la date de fin on considère qu'il y a une erreur de Nature de l'emploi.
- Si un jeune est en **CDD de plus de 6 mois** et qu'il y a moins de 6 mois entre la date de début et la date de fin, on vérifie que le motif de sortie est bien démission ou rupture conventionnelle ou période d'essai non concluante, sinon on considère qu'il y a eu erreur de saisie et qu'il s'agissait en fin d'un CDD de moins de 6 mois.
- Lorsqu'un jeune est en **CDI**, s'il y a une date de fin, on vérifie s'il s'agit d'une démission ou d'une rupture conventionnelle. On s'aperçoit souvent que c'est juste un CDD puisque le motif de sortie est « fin de contrat ».

⇒ Il est grandement préférable que ces informations soient saisies intentionnellement et correctement en « présence » téléphonique de la personne plutôt que sur des suppositions, car de nombreux indicateurs sont calculés sur la base de ces données et sont forcément moins représentatives si elles ne sont pas précises.

Céline MOTHELAY - Chargée de projets

02 32 18 37 26 - *(absente le mercredi)*



carif-oref
de Normandie

www.cariforefnormandie.fr – contact@cariforefnormandie.fr